

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2008

PROCES VERBAL

L'an deux mille huit, le Vingt Mai à dix neuf heures 15 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, GUENAFF, M. HENON (représentant M. LE BIGOT), M. TASSIN, Mme VANDENBROM (représentant M. CHRETIEN), MM. VERSTRAETE, PASTOT, SPINELLI, M. GERARD (représentant M. HARRISSART), MM. FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, DAMIEN, PAUTET, LAMARRE, MM. ORRIERE, COPPIN, Mme LEBELLE, Mme LISOWSKI (représentant Mme BALITOUT), Mme KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, MM. IODICE, PILORGE, Mme GRANDJEAN, M. LAVAL (représentant M. CESCHINI), M. JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général. Madame ALMY Laurence, Rédacteur.

Le procès-verbal de la séance du 15 Avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame VERMERSCH Roselyne.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, Monsieur le Président indique que deux points sont supprimés et seront reportés à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Affaires Administratives et Financières

➤ **Décision Modificative Budgétaire n°1**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, lors de l'élaboration du budget 2008, tous les éléments financiers et fiscaux n'avaient pas encore été portés à la connaissance de la Communauté de Communes. Le budget s'est appuyé sur une estimation aussi précise que possible.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la Communauté de Communes vient de lui être notifiée et s'élève à 675 716,00 €. Compte tenu de l'estimation budgétaire de 660 000 €, un crédit complémentaire de 15 716 € doit être pris en considération. Par ailleurs, les bases d'imposition aux quatre taxes locales ont été également notifiées et sont légèrement supérieures à celles estimées. Le produit correspondant, sans majoration de taux, s'élève à 5 001 543,00 €. Il avait été consigné au budget pour 4 871 083,00 €.

S'agissant des dépenses, il est proposé d'inscrire :

- 145 000 € aux travaux de l'annexe du centre administratif, correspondant aux reports 2007 et à l'avenant n° 2 du 18 Février 2008
- 50 000 € pour les études en vue de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage conformément aux statuts de la Communauté de Communes et au Schéma Départemental
- 20 000 € pour la réparation des terrains multisports, en complément des 4 plateaux sportifs prévus initialement au budget 2008 (Vandélicourt, Mélicocq, Montmacq et Tracy le Val et compte tenu des dégradations constatées sur les autres
- 32 700 € pour les indemnités des élus conformément au décret du 27 Février 2008 portant majoration des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Monsieur CARVALHO indique que l'Etat subventionne 50 % pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31 Décembre 2008.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions de virements et d'ajustements de crédits.

➤ **Point informations touristiques et culturelles à Chiry Ourscamp : avenant N°1 au marché ZUB**

Monsieur le Président expose, qu'à la demande du maître d'ouvrage et sur proposition du maître d'œuvre, des modifications de prestations ont été chiffrées par l'entreprise générale ZUB pour un montant en moins-value de 37 208,50 € H.T. à savoir :

<u>Options ou variantes</u>	<u>Objet de l'option ou de la variante</u>	<u>MONTANT</u>
A)	Alimentation par réseau enterré (tranchée + FT) du pavillon mitoyen	5325.00 € H.T.
B)	M.V. pour la suppression de l'alimentation électrique des volets roulants motorisés (5 volets)	- 612.94 € H.T.
C)	Suppression des "brises soleil"	- 8 550.00 € H.T.
D)	Suppression des 2 banques	- 15 480.00 € H.T.
E)	Réduction de 30% du nombre de luminaires dans le hall expo	- 2 020.00 € H.T.
F) : VRD optimisés	- lot 1 du marché de base	- 142 418.00 € H.T.
	- lot 1 modifié (en déduisant les prestations concernées par le VRD dans les options 7 (a) et 13)	122 912.50 € H.T.
	- rajout des prestations concernées par le VRD dans l'option 7 (a): M.V. pour remplacement du terre par une micro station	11 300.00 € H.T.
	- rajout des prestations concernées par le VRD dans l'option 13: M.V. pour la suppression de la citerne gaz si option pompe à chaleur retenue	1 822.00 € H.T.
	Sous total des prestations de VRD optimisés	- 6 383.50 € H.T.
G)	Réduction de la faïence de 35 m ²	- 1 800.00 € H.T.
H)	- suppression de 2 placards de bureaux	- 5 220.00 € H.T.
	- adaptation des sols et murs liée à la suppression des banques et placards	612.94 € H.T.
I)	Paiement des travaux suivant échéancier financier contractuel	- 3 080.00 € H.T.
	TOTAL en € H.T.	- 37 208.50 € H.T.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la passation d'un avenant au marché pour un montant de 37 208,50 € H.T.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant au marché pour un montant de 37 208,50 Euros H.T. avec l'Entreprise ZUB et tous documents s'y rapportant.

➤ **Renouvellement du contrat du chargé de mission Habitat – cadre de vie et politiques contractuelles**

Le contrat de travail de l'agent chargé de mission habitat – cadre de vie et politiques contractuelles expire le 18 Juillet prochain.

Cet agent assure la gestion de dossiers importants tels que le programme local de l'habitat, études Pré - OPAH, la mise en place du transport à la demande, les dossiers de subventions Conseil Général, Conseil Régional et Pays, etc...

Ces dossiers, en cours d'instruction, ne sont pas encore achevés. C'est pourquoi, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au renouvellement du contrat de travail pour une durée d'un an de l'agent chargé de mission Habitat – Cadre de Vie afin de poursuivre l'accompagnement de ces dossiers importants pour le développement futur du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** de prolonger d'un an le contrat du chargé de mission habitat – cadre de vie et politiques contractuelles à compter du 19 Juillet 2008.

Développement économique – Aménagement de l'espace

➤ **Desserte industrielle de Ribécourt : Marché de travaux – ouvrage d'art**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique – Aménagement de l'Espace, expose qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de l'ouvrage d'art. Vingt cinq entreprises ont retiré le dossier de consultation.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 Mai dernier a retenu la proposition de la Société DEMATHIEU et BARD pour un montant de 3 199 446 € H.T.

Monsieur DAMIEN demande si la commission est calculée sur le montant de l'estimation des travaux.

Monsieur LETOFFE lui répond que la commission est calculée sur la totalité du marché.

Monsieur LETOFFE précise que les travaux commenceront en juin.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le marché pour la réalisation d'un ouvrage d'art (et ses remblais) franchissant la voie SNCF pour la desserte industrielle de RIBECOURT-DRESLINCOURT et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché et tous documents s'y rapportant avec la Société DEMATHIEU et BARD pour un montant de 3 199 446 € H.T.

➤ **Desserte industrielle de Ribécourt : Déclaration d'Utilité Publique**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique – Aménagement de l'Espace, expose que, dans le cadre de la réalisation de la desserte industrielle de Ribécourt, une Déclaration d'Utilité Publique doit être sollicitée auprès de Monsieur le Préfet.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le dossier de demande de déclaration d'utilité publique
- de solliciter de Monsieur le Préfet la D.U.P. du projet
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer l'enquête parcellaire

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à ces propositions.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique, comprenant une notice explicative et ses annexes, un plan de situation, un plan général des travaux, les caractéristiques des ouvrages les plus importants, le périmètre des bâtiments et terrains à exproprier comportant l'indication des lignes divisaires, l'estimation sommaire des dépenses et l'étude d'impact

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation de ce projet.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique au profit de la Communauté de Communes des Deux Vallées ou de toute autre personne, publique ou privée, à laquelle elle aura délégué la réalisation de ce projet.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet l'enquête parcellaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **Desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt :
Acquisitions foncières**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique – Aménagement de l'Espace, expose que, dans le cadre de la construction de la desserte industrielle de Ribécourt, la Communauté de Communes a entrepris des négociations avec les propriétaires fonciers dont les terrains sont concernés par la voirie ou l'ouvrage d'art.

Suite à l'estimation du Service des Domaines et après négociation, les propriétaires suivants ont donné leur accord pour l'aliénation à la Communauté de Communes des Deux Vallées dans les conditions suivantes :

- Terrains cadastrés à RIBECOURT, section ZB 37 et ZB 38 d'une superficie respective de 13 m² et 1 987 m² appartenant à Madame AMORY : 5 000 € pour les deux terrains
- Terrain cadastré à PIMPRESZ, section ZE 29 d'une superficie de 2 391 m² appartenant à l'indivision COURBOIN : 6 000 €
- Terrains cadastrés à RIBECOURT, section AG 40 - ZB 22 - ZB 43 et ZB 44 d'une superficie respective de 26 009 m², 1 970 m², 39 m² et 4 461 m² appartenant à Madame DUMARS : 97 450 €

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser Monsieur le Président à signer les promesses de vente avec les propriétaires concernés.

Monsieur MACHURA demande le prix du m².

Monsieur LETOFFE lui répond que le m² est compris entre 2,50 € et 3 €.

Monsieur FLAMANT demande si ce sont les domaines qui ont fixé le prix de vente ?

Monsieur LETOFFE répond que la Communauté de Communes a tenu compte de l'estimation du service des domaines et a arrêté le prix, après négociations, avec les propriétaires concernés.

Monsieur FLAMANT demande si les propriétaires de terrains cultivés percevront une indemnité d'éviction.

Monsieur CARVALHO lui répond par l'affirmative.

Monsieur LETOFFE indique que, lorsque qu'il y a des terrains en vente, cela peut constituer une réserve foncière pour l'ensemble de la Communauté de Communes et un atout supplémentaire pour l'intérêt communautaire. Ce qui permettrait, le cas échéant, avec cette réserve foncière, d'échanger des terrains au lieu de devoir demander une D.U.P. ou de provoquer des conflits.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE**, pour la réalisation de la desserte industrielle de RIBECOURT, d'acquérir les terrains suivants :

- Terrains cadastrés à RIBECOURT, section ZB 37 et ZB 38 d'une superficie respective de 13 m² et 1 987 m² appartenant à Madame AMORY pour un montant de 5 000 €
- Terrain cadastré à PIMPRESZ, section ZE 29 d'une superficie de 2 391 m² appartenant à l'indivision COURBOIN pour un montant de 6 000 €
- Terrains cadastrés à RIBECOURT, section AG 40 - ZB 22 - ZB 43 et ZB 44 d'une superficie respective de 26 009 m², 1 970 m², 39 m² et 4 461 m² appartenant à Madame DUMARS pour un montant de 97 450 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants et tous documents s'y rapportant avec les propriétaires concernés.

AUTORISE Monsieur le Président à engager les frais relatifs aux actes notariés.

➤ **FRAPP : Modifications**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique – Aménagement de l'Espace, expose que, par délibération du 18 Décembre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé les plans de financement pour le point informations touristiques et culturelles et pour l'OPAH et a sollicité l'aide financière du Conseil Régional.

La participation du Conseil Général à hauteur de 34,73 % pour le point informations touristiques et culturelles n'ayant pas été prise en compte dans l'élaboration du plan de financement, et l'assiette subventionnable pour l'OPAH ayant augmenté ainsi que la part de la subvention ANAH, le Conseil Communautaire devra se prononcer sur les nouveaux plans de financement.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire
APPROUVE les plans de financement ci-dessous :

- Suivi animation OPAH

Plan de financement arrêté à la somme de 57 089 € H.T.
(68 278,45 € TTC)

<u>Dépenses</u>	68 278,45
<u>Recettes</u>	
Subvention Conseil Général (20 %)	13 655,70
Subvention FRAPP (19,3 %)	13 170,00
Subvention ANAH (16,7 %)	11 418,00
C.C.2.V. (44 %)	30 034,75
TOTAL RECETTES	68 278,45 €

- Aménagement point informations touristiques et culturelles
à CHIRY OURSCAMP – 2^{ème} tranche

Plan de financement arrêté à la somme de 707 540 €

<u>Dépenses</u>	707 540
<u>Recettes</u>	
Subvention FRAPP (25,27 %)	178 777
Subvention Conseil Général (34,73 %)	246 048
C.C.2.V. (40 %)	282 715
TOTAL RECETTES	707 540

SOLLICITE l'aide financière, d'une part, du Conseil Régional dans le cadre du FRAPP et dans le cadre « culture – Pays – Région » et, d'autre part, du Conseil Général.

Habitat – Cadre de vie et politiques contractuelles

➤ **Transport à la demande : délégation de compétence auprès du Conseil Général**

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat – Cadre de Vie et Politiques contractuelles, expose que, comme la collectivité ne souhaite pas être Autorité Organisatrice des transports (ligne régulière, transport scolaire), il lui suffit de demander une délégation de compétence auprès du Conseil Général pour la gestion du transport à la demande. Cette délégation de compétence permettra à la Communauté de Communes des Deux Vallées de bénéficier des services du Syndicat Mixte des Transports de l'Oise. Elle pourra, également, bénéficier des aides financières au fonctionnement et sera représentée au Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Transports de l'Oise par le Conseil Général.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la demande de délégation auprès du Conseil Général.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **CHARGE** Monsieur le Président de faire la demande de délégation de compétences auprès du Conseil Général.

➤ **Plan Local d'Habitat : Validation après avis des communes**

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat – Cadre de Vie et Politiques contractuelles, expose que, par délibération du 18 Décembre 2007, le Conseil Communautaire a validé le Programme Local d'Habitat. Le projet, ainsi validé, a été transmis, pour avis, aux Conseils Municipaux qui devaient délibérer dans les deux mois.

Le délai étant écoulé, les Conseils Municipaux n'ayant formulé aucune remarque, le projet devra être transmis au Représentant de l'Etat qui le soumettra au Comité Régional de l'Habitat pour avis.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** de valider le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Deux Vallées tel qu'arrêté le 18 Décembre 2007.

DIT que ce projet, ainsi validé, sera transmis au Représentant de l'Etat qui le soumettra au Comité Régional de l'Habitat, dans un délai de deux mois. Le Représentant de l'Etat pourra émettre des demandes motivées de modification dans un délai d'un mois qui seraient, alors, soumises au Conseil Communautaire.

Environnement

➤ **Marché de collecte et de tri des déchets ménagers**

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement expose, que le marché de collecte et de tri des déchets ménagers actuel arrive à échéance le 29 Juin prochain. A cet effet, une consultation a été lancée. Deux entreprises ont présenté leurs candidatures pour le lot collecte et une seule entreprise pour le lot tri.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 Mai dernier a délibéré en vue de l'attribution des deux lots.

Le Conseil Communautaire est appelé à valider le choix de la Commission d'Appel d'offres et à autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de la Société FLANDRIN pour le lot n°1 pour un montant annuel de 920 603 € H.T. et la proposition de la Société GURDEBEKE pour le lot n°2 pour un montant annuel de 276 966,77 € H.T.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le marché pour la collecte et le transport des déchets ménagers, le tri et le conditionnement des matériaux collectés sélectivement et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché pour cinq ans avec la Société FLANDRIN pour le lot n°1 pour un montant annuel de 920 603 € H.T. et la proposition de la Société GURDEBEKE pour le lot n°2 pour un montant annuel de 276 966,77 € H.T.

➤ **Délégation au Bureau Communautaire pour le marché de traitement des déchets ménagers**

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement, expose que, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour recevoir délégation du Conseil Communautaire pour valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres compétente et autoriser Monsieur le Président à signer le marché pour le traitement des déchets ménagers.

La procédure d'appel d'offre ouvert qui devra être lancée après délibération du Conseil Communautaire de ce jour, ne sera pas terminée pour permettre de présenter ce dossier au Conseil Communautaire du 17 Juin 2008.

Madame GENERMONT demande à quoi correspond le transport des refus.

Monsieur CARVALHO lui répond que c'est le transport des déchets qui ne sont pas recyclables.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **CHARGE** Monsieur le Président de souscrire le marché suivant :

- définition et étendue du besoin à satisfaire : traitement des déchets ménagers résiduels et objets encombrants collectés en porte à porte ; valorisation des déchets végétaux collectés en porte à porte.
- montant prévisionnel du marché : 4 437 000 € H.T. pour la durée maximale du contrat soit 7 ans.

➤ **Convention Eco-Folio**

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement, expose que, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour la signature d'une convention avec l'éco organisme ECOFOLIO. ECOFOLIO est une société privée qui exerce une mission d'intérêt général. Elle permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits.

La Communauté de Communes des Deux Vallées pourrait bénéficier du soutien de cet organisme à hauteur de 65 € la tonne.

La part des INS « Imprimés Non Sollicités » sera forfaitaire, elle est évaluée en fonction du type de milieu du territoire concerné :

- Semi urbain : 20 %
- Urbain : 17 %
- Semi rural : 23 %
- Rural : 30 %

20 % des tonnages seront soutenus, soit 156 tonnes pour l'année 2007.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec l'éco organisme ECOFOLIO et tous documents s'y rapportant.

Questions diverses

Monsieur CARVALHO rappelle que les samedi 6 Septembre et 4 Octobre 2008 seront consacrés à l'accueil des élus et à la visite des communes du territoire.

Madame DRELA demande confirmation à Monsieur CARVALHO du rattachement des élèves de 6^{ème} domiciliés à CAMBRONNE LES RIBECOURT au collège de RIBECOURT.

Monsieur CARVALHO lui confirme le rattachement des élèves domiciliés à CAMBRONNE LES RIBECOURT inscrits en 6^{ème} pour la rentrée 2008-2009 au collège de RIBECOURT et lui indique que c'est une décision du Conseil Général.

La séance est levée à 20 H.50.